



LA LETTRE DU SEAC.PF

SERVICE D'ETAT DE L'AVIATION CIVILE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE • JANVIER 2015 • N°03

EN IMAGES



Les inspecteurs, MM Assailly et Buisson, ingénieurs généraux, ont réalisé une mission qui a préconisé un certain nombre de recommandations visant à améliorer le fonctionnement du Service.

BON À SAVOIR

La Section Systèmes et Réseaux travaille à la création de serveurs redondants situés de part et d'autre de la piste et reliés par fibre optique.

Le passage à la messagerie Amélia, commencé en juin 2014, est effectif depuis mi-novembre 2014. Une personne y a travaillé à temps plein durant trois mois.

LE CHIFFRE DU MOIS

Evolution du trafic IFR en Polynésie
Chiffres comparatifs des mouvements IFR du 1er octobre au 31 décembre 2013 et 2014.

	Dernier trimestre	
	2013	2014
Domestique	7127	6802
International	816	866
Total	7943	7668

L'EDITO



Comme je l'ai dit lors de la cérémonie des vœux, **le SEAC/PF affiche un bilan satisfaisant en 2014** et je remercie l'ensemble des personnels de leur contribution à ce résultat. Les inspecteurs du CGEDD ont d'ailleurs relevé, à l'issue de leur inspection, l'efficacité du service dans l'accomplissement de ses missions dans un contexte de baisse des effectifs depuis deux ans.

A l'activité de chaque entité du SEAC.PF, sont venues s'ajouter des tâches liées au contexte de l'année.

Le Département Gestion des Ressources a organisé le concours d'entrée TSEEAC-CEAPF et les élections professionnelles Fonction publique au sein du Service.

Le Service de la Navigation Aérienne a obtenu la certification ISO. Le SNA a également géré en toute sécurité le contrôle du trafic aérien durant la réfection de la piste de Tahiti-Faa'a.

Le Département Surveillance a, quant à lui, mis en place la réglementation européenne AIR-OPS en Polynésie française et instruit le Certificat de Transporteur Aérien de la toute nouvelle compagnie Air Tetiaroa, CTA remis en août.

Le Service de la Régulation Economique, de l'Ingénierie et du Développement Durable a relancé les dossiers de sécurisation des pistes de Tahiti-Faa'a et Raiatea-Uturoa en étroite collaboration avec les services du haut-commissariat. Il a aussi lancé un projet de rénovation immobilière du SEAC-PF.

Le programme de l'année 2015 a été synthétisé dans un plan d'action qui vient d'être diffusé dans les services. Ce plan d'action guidera l'action des services tout au long de l'année et un premier bilan sera réalisé à la fin du premier semestre.

FEUX D'ENTREE DU CANAL À RAIATEA

L'aérodrome de Raiatea-Uturoa est desservi par un canal qui permet l'accès à l'aérogare pour les bateaux. La navigation sur ce canal situé à l'intérieur de la bande de piste est constitutive d'un risque, a estimé le Département Surveillance, à l'origine de cette étude. Le chantier vient de trouver son aboutissement.

Le SEAC-PF a imaginé un système de balisage lumineux permettant de **coordonner les trafics aérien et maritime sur l'aérodrome**. Selon le principe retenu, la priorité sera donnée aux avions et les bateaux maintiendront leur position durant les phases de décollage et d'atterrissage.



Le système se compose de **4 panneaux d'information** en langues française et tahitienne, dont 2 équipés de feux commandés depuis la tour de contrôle : l'un en bout de piste et l'autre au débarcadère. L'alimentation en énergie est assurée par des panneaux solaires.

La commande des panneaux est innovante. Elle s'appuie sur un système pouvant recevoir et émettre des SMS. Les panneaux reçoivent ainsi les commandes de la tour de contrôle et indiquent de la même façon leur état, y compris les défauts éventuels. Trois abonnements – un pour la tour et un par panneau – ont été pris pour ce faire. **Ces dispositions respectent au mieux le milieu naturel.**

Le chantier, d'un coût global de 5 MFCEP environ, en comptant études, fabrication des feux et génie civil en partie dans le lagon, s'est déroulé de juillet à décembre 2014. Les tests de fonctionnement ont été effectués le 17 décembre 2014 et le système entrera en service



pour les usagers du canal dès que seront publiés les textes réglementaires afférents, élaborés en concertation entre l'Etat et le Pays.



RENCONTRE AVEC Jean-Marc BRILLANT



Chef de la Section
Informatique de Gestion
au DGR

Jean-Marc, peux-tu nous
rappeler quel a été ton
parcours ?

J'ai acquis une maîtrise d'informatique de gestion à Angers. Ma carrière commence dans le privé, chez ISIS-SPIN devenue depuis ISS, en tant que développeur, puis chef de projet. L'un de nos clients était l'Aviation Civile et j'ai profité de l'ouverture d'un poste pour venir renforcer l'équipe informatique du SEAC PF. C'était le début du projet FENUA, logiciel qui gère la paye des agents.

As-tu des outils informatiques de prédilection ?

Le cœur de mon métier est le développement d'applications et les bases de données sont au cœur de ces systèmes. Pour ma part j'ai adopté Progress, l'outil sélectionné par le SEAC-PF pour les applications de gestion. C'est un SGBD (Système de Gestion des Bases de Données) de quatrième génération, doté d'un langage et d'outils de conception d'interfaces avec l'utilisateur.

Un projet marquant ?

Le plus marquant a sans aucun doute été, et sera encore, le développement du logiciel de paye FENUA. Parfaitement adapté aux réglementations de l'outre-mer, il est désormais en service non seulement au SEAC-PF, mais aussi au SEAC-NC, au Haut-Commissariat et au Vice-Rectorat. Il permet d'assurer la paye de plus de 10.000 agents chaque mois en Polynésie française. Il fonctionne à la satisfaction générale et il existe un projet d'harmonisation des trois versions, qui ont légèrement divergé avec le temps, qui assurera la pérennité du système.

Et au présent ?

A l'heure actuelle, je suis chargé du projet de consolidation de l'informatique de gestion et de la bureautique. Cela a étendu mon domaine d'intervention aux réseaux, à la sécurité et à la bureautique. Ce travail devrait être achevé en 2016, bien qu'il trouve des applications pratiques bien avant cette échéance. Dans le futur, nous évoluerons vers une réorganisation des systèmes et des réseaux, passant d'une consolidation à une réorganisation en profondeur de la fonction informatique.

DSURV ET L'AIR – OPS

Au sein du **Département Surveillance** la Division opérations Aériennes (OA) est chargée de veiller à l'application des règlements par les compagnies aériennes basées en PF. Cette Division dispose d'un effectif de sept agents (2 IEEAC, 5 TSEEAC).

Ces règlements concernent tous les aspects importants pour la sécurité des vols : l'organisation de l'entreprise, la formation des personnels navigants, les équipements des avions, le fonctionnement interne d'un système qualité et de gestion des risques.

La **Division Opérations Aériennes** instruit les demandes (initiales ou de renouvellement) et propose à la signature du directeur du SEAC.PF la délivrance des Certificats de Transporteur Aérien (CTA) et des approbations associées. En parallèle, la délivrance de la licence d'exploitation (l'autorisation administrative d'effectuer des vols de transport public) est instruite par la direction de l'aviation civile de Polynésie française. Elle contrôle ensuite en permanence le respect de ces engagements au moyen d'audits, d'inspections et d'études documentaires.

Depuis une vingtaine d'années, il y a eu **trois évolutions majeures de la réglementation**, applicable en Polynésie, la dernière, en 2014 fait passer de l'OPS IT à l'AIR OPS. Pour les compagnies aériennes, les changements concernent, par exemple, la mise en place d'un système interne de gestion des risques ou l'obtention d'une nouvelle approbation pour la formation des équipages. Ils requièrent un travail important au niveau organisationnel, une mise à jour des manuels d'exploitation.

La première compagnie à obtenir l'agrément AIR-OPS a été Air Tahiti Nui, formalisé par la délivrance d'un CTA le 18 décembre dernier. Suivront Air Tahiti, Air Archipels, Pol'air, Air Tetiaroa et Tahiti helicopters.

Un travail qui devra trouver sa bonne fin avant le 30 juin 2015.

AU FIL DE L'AGENDA

20/01 - Réunion de coordination avec la DAC PF

21/01 - Réunion de coordination avec AdT

10/02 - Séminaire des Chefs de Tour

12/02 - Comité Technique SEAC-PF

16/02 - Réunion de présentation aux usagers du dispositif de feux de régulation du canal de Raiatea sous l'égide du Haut-Commissariat

16/03 - 20/03 - Réunion annuelle des directeurs Outre-mer

24/02 - CAP TSEEAC-PF

ARRIVÉES

29 octobre 2014

Jean-Pierre LE DILY

(ICNA) - en provenance du CRNA Ouest affecté à la Sub Contrôle en tant que **Premier contrôleur**.

DÉPARTS

11 octobre 2014

Terauri WOHLER

(ADAAC) DGR-LOG
retraite

17 octobre 2014

Micheline PARTOUCHE-SEBBAN

(ICNA) Chef de Tour - retraite

30 novembre 2014

Angéline TIIHIVA

(ADAAC) SNA - retraite

19 décembre 2014

David PUNGERCAR

(ITPE) chef de division SREIDD -
SNIA chef du Pôle Océan Indien
à La Réunion



LA LETTRE DU
SEAC.PF

• DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Patrick Mouysset

• RESPONSABLES D'ÉDITION :
Richard Afeian & Francis Sacault
(richard.afeian@aviation-civile.gouv.fr -
francis.sacault@aviation-civile.gouv.fr)

• MAQUETTE : Agence Pom'Z
Médias - www.pom-z.com

VOUS AVEZ DES INFORMATIONS À FAIRE PARAÎTRE, DES REMARQUES, DES SUGGESTIONS ?

Contactez votre chef de service ou la rédaction, par e-mail, en nous faisant part de vos impressions ou sujets.